

### POINT COMED-CFO



# PROJET COMED-CFO ARBITRAGE ET MEDICAL

#### Désignations

- Plafonnement des désignations à 3 matchs par week-end par arbitre,
- Impossibilité de désigner un arbitres sur 3 rencontres le même jour, (matches handisport ou autres inclus).
- Un arbitre peut refuser d'officier plus d'un match par WE, sans être exposé à aucune sanction.
- Nécessité de mieux connaitre les conditions de réalisation des dossiers médicaux
  - Une enquête nationale en cours auprès des arbitres de CF
    - Mieux connaitre les conditions dans lesquelles se font les contrôle médicaux
    - Améliorer les conditions de passation de ces examens

13/03/2019

# PROJET COMED-CFO ARBITRAGE ET MEDICAL

### Gestion des dossiers médicaux

- Développement de FBI (onglet médical sur la fiche officiel des arbitres) permettant de suivre l'état de validation de leur dossier médical
  - saisie par les structures en charge de ces dossiers
- Les examens médicaux d'arbitres peuvent être passés à compter du <u>1er</u>
   <u>juin</u> et sont valables pour la saison à venir
- La validation médicale d'un arbitre s'étend jusqu'au 30 septembre de la saison suivante
  - Désignation possible en pré saison et avant les tests physiques à condition d'être licencié.
- Les tests physiques doivent se faire après validation du dossier médical pour la saison en cours
- Les arbitres à partir du groupe de Pré National échouant aux tests physiques obligatoires lors du stage de début de saison ne peuvent plus officier avant le rattrapage
- Un arbitre validé médicalement et changeant de niveau en cours de saison reste validé médicalement. Il peut officier à son nouveau niveau sans devoir passer d'examens complémentaires (sauf s'il a plus de 35 ans).

3/03/2019



117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80